

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 22 JUIN 2016

M. Maximilien WALTER, Président, ouvre la séance à 19h15. Il souhaite la bienvenue à tous les Conseillers communaux, à la Syndique, aux Conseillers municipaux, au public ainsi qu'aux représentants de la presse.

1. APPEL DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président mentionne la présence de la Télévision Nyon-Région et les Conseillers acceptent que la séance soit filmée.

Conseil communal : sur 45 membres élus, 36 sont présents, 3 excusés et 6 absents

Quorum : 23 Majorité absolue : 19

Municipalité: présente à l'exception de M. Harry SCHAUB, Municipal, excusé.

Huissier : présent

Le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 22 JUIN 2016

Le Président annonce que le point 7 sera déplacé après le point 11, afin de permettre à l'ingénieur en charge du dossier relatif à la réfection de la route de Genève RC 2-B-P d'être présent.

ORDRE DU JOUR

1. Appel des membres du Conseil communal
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 22 juin 2016
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2016
4. Informations du Bureau du Conseil communal
5. Informations des Commissions et des Délégations aux instances intercommunales
6. Informations de la Municipalité
7. Préavis municipal n° 04/2016 – comptes 2015
 - 8.1 Rapport de gestion
 - 8.2 Rapport d'activité
 - 8.3 Présentation des comptes et discussion
 - 8.4 Adoption du rapport de gestion
 - 8.5 Adoption des comptes 2015
8. Préavis municipal n° 06/2016 concernant la question de la cession des actions de Télé-Dôle de la commune de Commugny au Conseil régional du District de Nyon
9. Préavis municipal n° 07/2016 concernant une demande de crédit extrabudgétaire de

- CHF 18'582.82 TTC relative à la participation financière de la commune à l'aménagement des pistes du massif de la Dôle
10. Préavis municipal n° 05/2016 concernant le retrait de la Commune de Commugny du Conseil régional
 11. Préavis municipal n° 08/2016 concernant une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 607'600.-- TTC pour la réfection de la route de Genève RC 2-B-P entre l'entrée de la localité côté Tannay et le carrefour avec la route de Coppet relative à la modération de trafic et assainissement du bruit routier
 12. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 AVRIL 2016

M. Yves HERMANJAT, Municipal, demande les modifications suivantes :

Page n° 22, point 11.1, 2^{ème} & : Il s'agit de la ligne de bus Coppet-Nyon.

La phrase devient : « Il signale aussi que le Conseil régional estime qu'il faudrait diminuer le nombre de courses pendant la journée sur la ligne **de bus** Coppet-Nyon ».

Page 22, point 11.1, dernière ligne : enlever « et que les camions ne s'y rendent pas ».

La phrase devient : «Pour finir, il ajoute que la gare de Coppet n'est pas saturée. ».

Le procès-verbal de la séance du 20 avril 2016, corrigé selon les remarques ci-dessus, est accepté avec 6 abstentions et sans avis contraire.

4. INFORMATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président donne les informations suivantes:

4.1 Votations fédérales du 5 juin 2016, résultats communaux : (5 objets ; participation 53.7%)

- | | |
|---|----------------------|
| 1) Initiative pour le service public | : refusée par 79.15% |
| 2) Initiative revenu de base inconditionnel | : refusée par 85.69% |
| 3) Initiative « vache à lait » | : refusée par 74.79% |
| 4) Loi sur le diagnostic préimplantatoire | : acceptée à 87.4 % |
| 4) Modification loi sur l'asile | : acceptée par 74.9% |

Le Président remercie tous les scrutateurs qui ont participé au dépouillement.

4.2 Sortie du Conseil du 21 mai 2016

La sortie s'est très bien déroulée sous une météo magnifique. Le Président remercie les participants pour leur bonne humeur.

4.3 Vacations

Les Présidents des Commissions et Délégations sont priés de retourner les formulaires rapidement.

4.4 Nouveaux élus/nouvelle législature

La séance d'assermentation a eu lieu le 16 juin 2016. La nouvelle législature se présente bien puisque de nombreux nouveaux élus souhaitent s'impliquer au sein du Conseil communal. Le Bureau, les Commissions éligibles par le Conseil ainsi que les Délégations ont été nommés.

En cette dernière séance de la législature 2011-2016, le Président remercie tous les Conseillers d'avoir participé à la vie politique du village. Il s'adresse spécialement aux Conseillers sortants, dont certains quittent le Conseil après un nombre impressionnant de législatures ce qui lui inspire un grand respect et l'impressionne. Sans vouloir mettre en avant certaines personnes plutôt que d'autres, il cite Messieurs Marc VITTOZ, Frédéric AMSLER, Thierry BRANCA ainsi que Mesdames Carol NAVILLE et Myrta LIPS. Il remercie tous les Conseillers sortants pour leur investissement en faveur de la commune et félicite tous ceux qui ont été réélus et se réjouit de continuer à travailler avec eux.

Enfin, au nom du Conseil, il présente ses remerciements également aux deux Municipaux sortants à savoir Messieurs Serge CACHIN et André MÉTRAILLER qui ont œuvré pendant de longues années pour la Commune.

5. INFORMATIONS DES COMMISSIONS ET DES DÉLÉGATIONS AUX INSTANCES INTERCOMMUNALES

Le Président passe la parole à M. Jean-Pierre RODIEUX, Président de la Commission aux affaires régionales, qui donne les informations suivantes :

5.1 Conseil régional

Certains articles de presse parus suite aux séances du Conseil des 9 mars et 20 avril 2016 donnaient une image exagérée, voir inexacte des conséquences du choix de Commugny de quitter le Conseil régional. D'autres donnaient une image très réductrice du Conseil communal. Dès lors la Commission aux affaires régionales a décidé de corriger les inexactitudes par le biais de la rubrique « courriers des lecteurs ».

Au niveau du Conseil régional, les termes employés comme, par exemple, « coup dur pour le Conseil régional », « Commugny entrave le Conseil régional » ou « Commugny torpille le Conseil régional » sont inexacts car le Conseil régional se porte bien.

En effet, lors de sa première séance en avril dernier, le CODIR annonçait que le Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région de Nyon (DISREN) avait été accepté par $\frac{3}{4}$ des communes et la révision de ses statuts acceptée. Il indiquait aussi que ses statuts seraient aménagés pour définir le DISREN comme but optionnel. Par ailleurs, le dispositif sera utilisé pour les projets d'abattoir régional et la Maison du vin.

Au niveau du Conseil communal, les qualifications du Conseil comme étant « apathique », « sans réaction » et « passif » sont inappropriées puisque, en fait, la séance du 20 avril 2016 était une séance technique de transition qui avait à l'ordre du jour une information sur la LAT et des demandes d'examen. Aucun préavis n'y figurait.

M. J.-P. RODIEUX pense que ces réactions sont à mettre sur le compte d'un manque d'information des journalistes.

Par contre il déclare avoir été surpris par la réaction de la Syndique et par le fait qu'elle manifeste son étonnement devant le « grand silence du Conseil ».

Quant à la remarque selon laquelle le Conseil communal aurait donné plus d'importance à la question du nombre de strophes de l'hymne national chantées au 1^{er} août, il estime qu'elle frise la malhonnêteté car le Conseil n'a marqué aucun intérêt pour ce sujet. Seule la Syndique est montée aux barricades pour défendre le statu quo avec véhémence. Il constate également que ce point est intervenu bien après dans le processus de la séance et qu'il n'y a pas eu de substitution par rapport au débat sur le Conseil régional.

Pour finir, il confirme que la Commission aux affaires régionales n'a rien contre les journalistes et les médias. Elle estime que la critique affûtée est nécessaire dans une démocratie, tout comme des législatifs attentifs et concernés.

Mme Thérèse DITTLI donne les informations suivantes :

5.2 Association intercommunale du réseau pour l'Accueil (AJET)

Les comptes 2015 ont été approuvés le 26 mai 2016. Le coût moyen à la charge de la Commune se monte à frs.143.30 par habitant.

5.3 Association Scolaire de Terre Sainte (ASCOT)

Les comptes 2015 ont été approuvés le 26 mai 2016. Le coût moyen à la charge de la Commune est de frs.552.70 par habitant.

Les rapports annuels 2015 des deux Associations précitées seront transmis au Président.

19h30 : arrivée de Mme Verena BEER ALESSIE. Majorité inchangée

6. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE

Le Président passe la parole à Mme Odile DECRE, Syndique, qui excuse l'absence de M. Harry SCHAUB, Municipal, qui assiste à l'Assemblée générale de Télé-Dôle et donne les informations suivantes :

6.1 Arrêt de bus face au chemin Barrauraz

La Syndique précise qu'il est toujours prévu de déplacer l'arrêt et qu'il n'y a pas d'oubli de la part du Canton, mais seulement un peu de retard.

6.2 Fin de législature

Mme Odile DECRE, Syndique, souhaite aux Conseillers qui arrêtent après la séance de ce soir une bonne suite dans leurs éventuels autres engagements.

Elle rappelle que lorsqu'elle a débuté au Conseil en 1998, M. M. VITTOZ présidait ce dernier. Elle estime qu'il fait partie du « top 3 » des meilleurs Présidents qu'elle ait connu. Elle le remercie pour son apport durant toutes ces années.

Elle remercie également M. F. AMSLER avec lequel elle a eu plaisir à travailler dans le cadre des Commissions des finances et des routes.

Elle cite aussi M. Thierry BRANCA avec lequel elle a mené des travaux passionnants durant trois législatures au sein de la Commission de gestion. Elle le remercie pour tout ce qu'il a fait.

Quant à Mesdames M. LIPS et C. NAVILLE, elle les remercie pour avoir été très actives au sein des SITSE, des écoles et de la Commission des naturalisations entre autres.

Elle revient sur l'activité des deux Municipaux sortants à savoir :

M. S. CACHIN, Municipal, a débuté au Conseil communal en 1998. Il a été, entre autres, Scrutateur-suppléant, Scrutateur et membre de la Commission de gestion ; il a fait partie de la Commission d'étude promotionnelle. Cette Commission cherchait à favoriser et développer les activités économiques pour un développement harmonieux du village. Il a également été membre de la Commission du feu. Ensuite il a repris « le serpent de mer » qu'était la déchetterie pour arriver aujourd'hui à l'ouverture de la nouvelle déchetterie intercommunale. Il a siégé notamment au Comité de direction des SITSE, et s'est beaucoup impliqué dans le projet de la nouvelle station d'épuration. Enfin, M. S. CACHIN s'est personnellement beaucoup impliqué pour son village et pour faire avancer les projets afin qu'il fasse bon vivre à Commugny. Dans l'attente d'un cadeau, qui lui sera donné ultérieurement par la Municipalité, la Syndique le remercie et lui remet un bouquet de fleurs à l'intention de son épouse.

M. A. METRAILLER, Municipal, est également entré au Conseil communal en 1998. Il est l'aîné de l'équipe. Il a été, entre autres, Scrutateur-suppléant, membre des Commissions des finances, des routes, et des constructions. Il a fait partie, entre autres, de la Commission ad hoc pour la mise en conformité du Règlement du Conseil communal avec la Constitution vaudoise.

A la Municipalité, il a pris le dicastère des finances et le social, la régie des églises, la sécurité et la commission du feu. Il a veillé à ce que les travaux du Centre sportif des Rojalets soient réalisés en temps et heure, tout en respectant le budget. Depuis deux ans, il a suivi le dossier des travaux de réaménagement des berges du Greny. Il a toujours œuvré dans le souci d'assurer une bonne gestion du ménage communal, ainsi chaque sou dépensé l'a été de la manière la plus juste. La Syndique le remercie pour son investissement et lui remet également un bouquet de fleurs à l'intention de son épouse.

6.3 Bureau Vaudois d'adresses (BVA)

La Syndique rappelle que le BVA est une fondation d'utilité publique sans but lucratif qui vise l'intégration sociale de personnes avec handicap, et qui est soutenue par l'État de Vaud. Certaines communes fournissent gratuitement des données sur leurs habitants ce qui est le cas de

Commugny. Il s'agit des mêmes informations que celles qui peuvent être obtenues auprès du Greffe et qui sont utilisées à l'interne pour des ateliers qui font travailler des personnes handicapées. Les personnes qui ne souhaitent pas que ces informations soient divulguées peuvent demander qu'elles ne soient pas communiquées à la Fondation. Dans ce cas elles doivent l'annoncer à la Commune.

Mme Danièle BRAUN précise qu'elle, et son mari, ont envoyé un mail à la Commune après lecture d'un article paru dans le journal La Côte. Celui-ci indiquait que le BVA réalisait des envois publicitaires ciblés à la population pour le compte de sociétés. Or les sociétés travaillent rarement gratuitement.

Elle trouve particulièrement incroyable que des adresses soient données à des fins publicitaires alors même que les citoyens peuvent faire des démarches pour qu'elles ne figurent sur aucune liste (étoile et liste noire de Swisscom).

La Syndique confirme que la Fondation existe depuis des années, qu'elle propose ces prestations depuis longtemps et que l'obtention des adresses est tout à fait légale. Les éventuels griefs doivent être communiqués au niveau cantonal.

Monsieur S. CACHIN, Municipal, fait savoir :

6.4 Nouvelle déchetterie intercommunale

La journée portes ouvertes et l'ouverture de la nouvelle déchetterie interviendront respectivement les 2 et 4 juillet 2016.

M. A. METRAILLER excuse l'absence du Boursier.

M. Yves HERMANJAT informe sur les points suivants :

6.5 Lignes de bus – réorganisation et améliorations

Des négociations sont menées actuellement entre le Conseil régional, les communes françaises et celles de la Région.

La demande faite par Commugny de combler le trou de 16h20 dans l'horaire du bus 814 a été acceptée. Le nécessaire sera fait à la fin de l'année 2016.

La France étudie une nouvelle ligne Maconnex-Divonne qui longerait la frontière du côté français et qui entraînera une utilisation accrue de la ligne 814.

La desserte toutes les demi-heures aux heures de pointe demandée par Commugny est à l'étude. Actuellement, la rentabilité de la ligne ne permet pas de l'introduire. Le Canton a annoncé qu'elle pourrait intervenir en 2020. La commune de Divonne et les autres communes ont insisté pour que cela se fasse avant la date précitée quitte à participer aux coûts supplémentaires engendrés.

Pour finir, une étude est menée actuellement sur l'introduction d'un minibus qui relierait les différentes communes de Terre Sainte et le Centre commercial de Chavannes.

6.6 Aménagement du territoire

Un courrier du Canton est arrivé concernant la recherche de terrains pour la construction de centres d'accueil pour les requérants. Certains terrains agricoles pourraient lui convenir à savoir :

- les quatre terrains du PDL « En la Fin »
- les parcelles situées entre le Centre des Rojalets et le chemin du Clos

Le Conseil sera informé des éventuelles suites de la procédure.

6.7 Nouvelle construction sur un terrain agricole à l'entrée du village

Contrairement aux bruits qui courent, il s'agit bien de la construction d'un hangar agricole avec un logement pour l'exploitant. Le dossier est géré par le Canton, étant donné qu'il s'agit de constructions hors zone à bâtir.

6.8 Cessations d'activité

6.8.1 Le jardin d'enfants situé dans les locaux scolaires ferme à la fin de l'année. Ce local sera mis à disposition de l'école.

6.8.2 Le Centre dentaire privé ouvert en début d'année a déjà fermé. Les locaux sont à vendre ou à louer.

7. **PRÉAVIS MUNICIPAL N° 04/2016 – COMPTES 2015**

8.1 Rapport de gestion

Le Président donne la parole à M. Martin HUBBLE, rapporteur, pour lecture de l'entier du rapport de gestion.

8.2/3 Rapport d'activité, présentation des comptes et discussion

Le Président donne la parole à M. A. MÉTRAILLER, Municipal, qui passe en revue les revenus et les dépenses par secteur :

1. REVENUS

I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Pas de remarque particulière.

II - FINANCES

Les principaux écarts enregistrés au niveau des Impôts sont :

Une **augmentation** pour les Impôts sur le revenu (4001), les Impôts sur la fortune (4002), les Impôts sur le bénéfice des personnes morales (4011) et les Impôts fonciers.

Une **diminution** pour les impôts sur les gains immobiliers (4411).

M. A. MÉTRAILLER, Municipal, rappelle, qu'en matière de gains immobiliers et de droits de mutation, l'Etat reprend 50%.

Au niveau de la péréquation le décompte définitif 2015 sera connu dans le courant de l'été 2016.

III - DOMAINES ET BÂTIMENTS

Pas de commentaire.

IV - TRAVAUX

La différence constatée sous « Travaux » (4) correspond au prélèvement de la réserve « Épuration ».

V - INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Pas de remarque particulière.

VI - POLICE

Pas de remarque particulière.

VII - SECURITÉ SOCIALE

Pas de remarque particulière.

2. DÉPENSES

I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Comme l'année dernière le montant de frs. 42'330.-- mis sous « attribution à fonds de réserve » (3809) correspond aux frs. 31.-- par habitant que la Région devrait facturer à la Commune et qu'elle ne fait pas. Comme cela a été voté, cela doit être mis au budget.

II - FINANCES

Les frais de perception des impôts (3187) ont baissé.

La différence constatée découle du décompte final de la péréquation 2014, environ frs. 320'000.--, et de la diminution des provisions pour risque (3809).

M. A. MÉTRAILLER, Municipal, rappelle que le taux des provisions est fixé par l'État et que la Commune n'a pas le choix.

III - DOMAINES ET BÂTIMENTS

L'augmentation provient des honoraires et frais d'expertises (3185) pour un montant de frs. 4'493.75 et d'un amortissement supplémentaire du patrimoine administratif (3321) de frs. 140'000.-- (système d'accès électronique).

IV - TRAVAUX

L'écart provient de l'augmentation des coûts pour l'entretien des routes et des chemins (43).

V - INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

L'enseignement primaire a coûté plus que prévu. Quant au secondaire il réalise une économie de frs. 47'000.--.

VI - POLICE

Pas de remarque particulière.

VII - SECURITÉ SOCIALE

Pas de remarque particulière.

Aucune remarque ou question au sujet des revenus et dépenses n'est formulée par l'Assemblée.

3) RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2015

Le résultat réel est de frs. 1'200'000.-- (excédent de recettes + amortissements supplémentaires).

M. A. MÉTRAILLER, Municipal, précise encore que :

- le cash-flow est positif
- les principaux montants à amortir sont le système électronique et la réfection des caniveaux de l'Esplanade
- la trésorerie au 31.12.2015 se monte à frs. 9'800'000.-- disponibles, sans aucune dette.

Ce point ne suscite aucune question.

Mme Marianne NAEGELI demande si la Commune est soumise à un taux d'intérêt négatif ?

M. A. MÉTRAILLER, Municipal, répond par la négative. L'argent est placé à la BGV, à PostFinance et à la Raiffeisen. Le taux le plus favorable est celui de la Raiffeisen.

M. J.-P. RODIEUX remercie tous les contribuables et félicite la Municipalité de sa maîtrise du budget. Il estime la situation méritoire car la Commune donne une grande partie de ses revenus à l'État. Il constate avec fierté qu'elle contribue au fonctionnement de l'Etat tout en étant le moteur principal de la solidarité.

Il demande quand le nouveau système comptable (MCH2) sera introduit ?

M. A. MÉTRAILLER, Municipal, répond qu'il n'y a rien de prévu pour l'instant.

Arrivée de M. Mark WILLIAMS à 20h20, la majorité absolue passe à 20

Le Président ouvre le débat général sur les comptes, le rapport d'activité et le rapport de la Commission de gestion.

La parole n'est pas demandée.

Le rapport de gestion est adopté à l'unanimité

Les comptes 2015 sont acceptés à l'unanimité.

8. PREAVIS MUNICIPAL N° 06/2016 CONCERNANT LA QUESTION DE LA CESSION DES ACTIONS DE TÉLÉ-DÔLE DE LA COMMUNE DE COMMUGNY AU CONSEIL RÉGIONAL DU DISTRICT DE NYON

Le Président passe la parole à la Syndique pour complément d'informations. Elle présente les excuses de la Municipalité quant au fait que le préavis-type du Conseil régional soumis aux communes n'ait pas été présenté à la Commission ad hoc aux affaires régionales. Elle précise qu'il s'agit d'un oubli et non d'une volonté de cacher des informations. Par ailleurs, elle confirme que le document a été soumis à la Commission des finances.

Enfin, elle rappelle qu'il y a encore des étapes à franchir avant que le cautionnement solidaire ne soit transféré au Conseil régional. En effet, le Conseil d'administration de Télé-Dôle doit faire approuver le transfert par ses actionnaires. Le Conseil Intercommunal du Conseil régional doit accepter de reprendre les actions et les conséquences qui vont avec. Enfin, le service compétent du Canton doit donner son accord pour que les communes signataires du cautionnement puissent le transférer au Conseil régional par le biais d'un nouveau contrat.

Le Président donne la parole à M. Emanuel WEISSKOPF, rapporteur, pour lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc aux affaires régionales et à M. Frédéric AMSLER, rapporteur, pour celles de la Commissions des finances.

La discussion est ouverte.

M. E. WEISSKOPF, constatant que les communes qui ne transfèrent pas leurs actions restent cautionnaires, pense qu'il est fortement recommandé, au vu du risque encouru, de céder les actions.

La Syndique confirme que le fait de rester actionnaire est attaché au cautionnement et qu'il s'agit d'un choix. Par ailleurs, elle souligne que la Municipalité aurait préféré que le Conseil intercommunal du Conseil régional passe d'abord par un préavis pour faire accepter l'acquisition des actions.

M. M. VITTOZ souligne qu'il existe aussi le risque du petit actionnaire face au gros qui implique une absence d'influence sur les décisions futures et une augmentation du risque lié au cautionnement. Il pense qu'une cession des actions réglerait le problème.

La Syndique signale que la vision municipale s'avère être plus politique qu'économique. Par ailleurs, elle relève que le risque lié à la caution existe de toute façon pour la Commune.

M. F. AMSLER pense qu'il n'y a aucune raison de se précipiter et de donner les actions maintenant.

M. T. BRANCA rappelle que le préavis municipal N° 06/2016 conditionne la cession des actions à trois choses. Il demande ce qu'il faut faire pour lever les conditions ?

La Syndique répond qu'il faudrait que le Conseil régional entame le processus comme indiqué ci-dessus.

M. M. KUNZLER pense que la Commune a peu de chance de se débarrasser du cautionnement comme cela. Il rappelle que le transfert du cautionnement ne sera possible qu'avec l'accord du cautionné, à savoir le Canton. Par ailleurs, des difficultés pourraient intervenir du fait que quarante-sept communes soient membres du Conseil régional alors que seules trente et une sont cautionnaires.

M. Y. HERMANJAT estime qu'il faut garder les actions, car le Conseil régional ne semble pas être en faveur de Télé-Dôle. Pour lui ces actions représentent le dernier rempart pour influencer la décision de maintenir Télé-Dôle en mains suisses.

A la lecture du préavis type du Conseil régional, M. E. WEISSKOPF pense, quant à lui, que les intentions du Conseil régional sont claires. Il s'agit du sauvetage de Télé-Dôle et de la mise en place d'une structure nouvelle pour faire des investissements qui doivent passer par la création d'une société anonyme. Il est d'avis que la Commune n'a rien à faire là-dedans.

M. Norbert GIRARDI demande ce qui se passerait si l'on donnait les actions et que l'on remboursait la part du cautionnement de Commugny (frs. 100'300.--)?

La Syndique pense que cela n'est pas si simple du fait du contrat signé par les trente et une communes. Elle déclare n'avoir pas d'information juridique à ce sujet.

La parole n'est plus demandée.

Avant de passer au vote, le Président rappelle les conclusions du préavis municipal.

Le préavis municipal n° 06/2016 est refusé par 19 voix avec 12 avis positifs et 6 abstentions.

9. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 07/2016 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT EXTRABUDGÉTAIRE DE CHF 18'582.82 TTC RELATIVE À LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE À L'AMÉNAGEMENT DES PISTES DU MASSIF DE LA DÔLE

Le Président rappelle que, par souci d'économie, l'annexe volumineuse accompagnant le préavis était disponible sur internet. Il regrette le fait que le Conseil régional noie les communes sous une masse de rapports techniques totalement inutiles pour la prise de décision.

Il passe la parole à M. J.-P. RODIEUX, rapporteur, pour lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc des affaires régionales et à M. F. AMSLER pour celui de la Commission des finances.

Au nom de la Municipalité M. Y. HERMANJAT, Municipal, rappelle que l'objet principal du réaménagement des pistes est la sécurité. Il relève le travail énorme effectué par les pisteurs pour masquer les cailloux lors, par exemple, d'organisation de courses populaires à la Dôle.

Il estime que, si la piste est bien réaménagée, cela représentera beaucoup plus que dix jours supplémentaires d'utilisation et l'ouverture des pistes pourra se faire avant Noël. Ce qui représenterait un gros apport financier.

La Syndique confirme qu'il s'agit bien d'un lieu utilisé dans le cadre de l'école et qui concerne beaucoup d'enfants de la Région. L'endroit n'est donc pas utilisé uniquement par les genevois et les français.

Le Président ouvre la discussion.

M. N. GIRARDI demande ce qui se passerait si le préavis était refusé ?

La Syndique indique ne pas connaître le nombre de communes qui ont validé leur participation financière auprès du Conseil régional. Bien que le montant concerné soit de compétence municipale, compte-tenu des circonstances, la Municipalité a décidé plutôt que de dépasser la limite budgétaire de traiter ce sujet à travers un préavis.

Après, sauf erreur, il est précisé dans les très épaisses annexes au préavis du Conseil intercommunal du Conseil régional, que les travaux vont se faire selon un certain nombre d'étapes. La Municipalité part du principe que Conseil régional va faire les travaux en fonction de l'argent qu'il aura.

M. M. VITTOZ fait savoir que la Commission des affaires régionales ne croit pas beaucoup en l'avenir du ski à la Dôle au vu des conditions climatiques. Elle a émis une recommandation défavorable en partant du principe que la zone ne serait pas exploitée normalement, c'est-à-dire aussi en été. Dans ces conditions elle ne croit pas à l'avenir touristique de cet endroit.

M. F. AMSLER, quant à lui, y croit et pense que la Dôle est la cerise sur le gâteau du domaine des Rousses. Il admet que toute seule la station n'est pas viable, mais qu'elle l'est à travers le domaine précité. Enfin, la Dôle représente un plus tant pour l'apprentissage du ski que pour sa pratique.

M. N. KALTENRIEDER estime que l'on ne gagnera pas dix jours mais plutôt cinq. En effet, selon les évaluations faites, il aurait été possible de prolonger la saison de six jours à cinq reprises au cours des six dernières années. Dès lors, il soutient ce projet de financement.

La parole n'étant plus demandée il est passé aux votes.

Le préavis municipal n° 07/2016 est accepté par 35 voix avec 1 avis contraire et 1 abstention.

10. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 05/2016 CONCERNANT LE RETRAIT DE LA COMMUNE DE COMMUGNY DU CONSEIL RÉGIONAL

Le Président passe la parole à la Syndique pour complément d'information. Elle revient sur la séance du Conseil du 20 avril 2016 et sur une remarque formulée par la Commission ad hoc aux affaires régionales selon laquelle la Municipalité n'aurait pas suivi le processus habituel et n'aurait

pas consulté la Commission avant de faire la demande d'examen. Elle indique que le but de la demande d'examen est justement d'informer le Conseil communal des sujets sur lesquels la Municipalité entend travailler et des préavis à venir. Dès lors, la Municipalité a bien respecté le processus mis en place dans le règlement du Conseil communal.

En ce qui concerne le débat, ou plutôt son absence tant relevée au précédent Conseil, la Municipalité déplore une incompréhension et un problème de communication. En effet, elle ne demandait pas d'ouvrir un débat sur le futur préavis, mais demandait d'ouvrir un débat suite au vote du 9 mars 2016 sur les motivations du vote négatif fait sur les statuts. Elle rappelle qu'il y a eu un débat important sur le DISREN et l'expression d'un certain nombre d'avis mais pas sur les statuts eux-mêmes. La Municipalité cherchait juste à comprendre ce qui s'est passé et n'était pas dans une logique de lutte.

Le Président donne la parole à M. M. VITTOZ, rapporteur, pour lecture des conclusions du rapport de la Commission des affaires régionales.

Le Président ouvre la discussion

M. M. KUNZLER trouve que le Conseil a eu très peu de temps pour se déterminer et que beaucoup de questions restent ouvertes. Que se passera-t-il lorsqu'il aura un projet concret à proximité ou plus loin ? Comment le Conseil régional abordera la Commune pour financer sa part ? Interdira-t-il à la Commune de profiter de certaines infrastructures régionales, culturelles ou autres ? Etc.

Par ailleurs, il aurait apprécié avoir un catalogue des avantages et des inconvénients du retrait de Commugny du Conseil régional notamment sur le plan financier. Il suggère de prendre une décision entre septembre et décembre prochains.

La Syndique indique que le préavis a été présenté dans un souci de cohérence avec les trois votes précédents (PIR, DISREN et Statuts) et que la Municipalité estimait qu'il incombait aux mêmes personnes de statuer.

Sur la question des délais, la Municipalité n'est pas compétente c'est au Conseil de décider. Dans la situation où la Commune se retirerait du Conseil régional, les conséquences seraient qu'elle en resterait membre durant deux ans et continuerait à payer comme les autres membres. Enfin elle déclare ne pas connaître de projet communal reconnu comme projet régional.

M. E. WEISSKOPF, en réponse à M. M. KUNZLER, rappelle que le Conseil a refusé la méthode de distribution de l'argent proposée par le DISREN et a donc refusé d'être solidaire en financement. Cela n'a rien à voir avec le fait d'être ou non dans le Conseil régional. Toute commune, même non membre du Conseil régional, peut participer à des projets comme sponsor. L'avantage étant que la décision lui incombe.

M. M. KUNZLER pense que la Commune sera sollicitée à l'avenir et n'aura pas le choix. Par ailleurs, son statut sera forcément moins favorable que celui des autres membres du Conseil régional.

M. E. WEISSKOPF signale que les communes qui ont refusé le DISREN (8 sur 44) ne participent pas par exemple au financement des projets de routes cantonales RDU (Eysins, Nyon et Prangins). En tant que membre du Conseil régional, la commune continuera à payer sa contribution

(frs. 50'000.--) annuelle mais lorsque un projet sera voté au Conseil régional elle ne paiera pas et ne votera pas. C'est le DISREN qui définit le financement et non le fait d'être ou non dans le Conseil régional.

M. M. KUNZLER estime que cela ne sera pas aussi facile que cela car dans ce cas les communes sortiraient toutes l'une après l'autre.

M. Y. HERMANJAT, Municipal, constate que beaucoup de communes soutiennent le projet des autres et vont de l'avant. Par ailleurs, la Municipalité a remarqué une nette amélioration dans ses relations avec le Conseil régional au niveau de la consultation sur les projets, de l'écoute, de la prise en compte des recommandations faites par les communes et de la participation à des ateliers de travail, comme ceux sur les lignes de bus.

Au niveau du fonctionnement du Conseil régional, il pense qu'il faut accepter le fait que tout le monde ne soit pas du même avis. Il souhaite que Commugny reste membre du Conseil régional car il est un soutien pour la Région.

M. M. VITTOZ rappelle que la Commission a fait l'inventaire des avantages et inconvénients et que son intention n'était pas de dénigrer tout ce qui se faisait au Conseil régional. Commugny doit être présente dans les projets qui l'intéressent et ne pas continuer à participer à ceux qui ne l'intéressent pas.

M. Jan MADSEN se dit gêné car la commune est solidaire mais seulement sur les projets qu'elle choisit. Il constate qu'apparemment la solidarité peut être vécue différemment et il le regrette.

M. R. BRAUN pense que la commune n'est pas égoïste, puisque en fait tous les projets de la Région sont payés par les impôts communaux, cantonaux et fédéraux.

M. J. MADSEN pense que les motivations ne se limitent pas seulement à l'argent et que la solidarité s'exprime aussi dans d'autres domaines comme la participation aux idées culturelles etc.

M. D. FLESHER pense qu'en cas de sortie du Conseil régional, la commune ne fera plus partie du club et ne connaîtra plus les projets. Il est d'avis qu'il faut participer à la discussion.

La Syndique apprécie que le Conseil s'exprime et donne son point de vue sur la façon de projeter Commugny par rapport à la Région

M. J.-P. RODIEUX déclare ne pas avoir eu connaissance des ateliers de travail mentionnés par M. Y. HERMANJAT, Municipal. Il constate que pour être crédible, il faudrait étudier tous les dossiers à fond. Comme cela n'est pas possible vu les masses de dossiers importants, cela a des conséquences sur les votes qui deviennent « soviétiques ».

La Syndique confirme, par exemple, que la Municipalité a étudié les trois versions du Plan directeur régional qui a été soumis au Conseil intercommunal du Conseil régional et a pu intervenir notamment au sujet de la sortie autoroutière de Versoix.

M. Y. HERMANJAT, Municipal, précise que les ateliers permettent de mettre en place des plans d'intervention et faire remonter les informations du terrain pour que les idées soient reprises dans les préavis du Conseil intercommunal. Pour les documents qui arrivent au tout dernier moment, il

faut intervenir auprès du Conseil intercommunal du Conseil régional pour exiger que les documents soient envoyés plus tôt.

Enfin si la commune se retire du Conseil régional, il y aura encore moins de membres des législatifs dans le Conseil intercommunal, ce qui serait dommage.

M. J.-P. RODIEUX rappelle que les législatifs sont « court-circuités » dans le Conseil régional. Il pense qu'il est impossible pour une commune d'être partie prenante dans tout cela. Il cite en exemple l'amendement proposé par la Commission pour l'augmentation du crédit d'étude du musée du Léman, refusé à l'unanimité. Il estime anormal que sur quarante-quatre communes aucune ne réagisse.

M. Y HERMANJAT, Municipal, rappelle qu'il s'agit du même principe qu'au Conseil communal. L'exécutif prépare les préavis et le législatif décide.

La Syndique pense que c'est la démocratie. Si la majorité estime qu'une proposition lui convient, elle l'accepte.

M. J.-P. RODIEUX demande à ce que l'on ne lui prête pas des intentions qu'il n'a pas. Il signale n'avoir jamais déclaré que si quatre personnes disaient oui et une non c'est celle qui disait non qui devait avoir raison.

M. M. VITTOZ pense que les projets des petites communes ne font pas le poids contre le Canton et les grandes villes, et que la pratique montre que cela ne fonctionne pas lorsque l'on veut exprimer son avis.

Le Président met l'accent sur le fait que la conclusion du préavis municipal est de sortir du Conseil régional, donc en acceptant le préavis, on accepte de sortir du Conseil régional.

Le préavis municipal n° 05/2016 est accepté par 23 voix avec 10 avis contraire et 4 abstentions.

11. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 08/2016 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT EXTRABUDGÉTAIRE DE CHF 607'600.-- TTC POUR LA RÉFECTION DE LA ROUTE DE GENÈVE RC 2-B-P ENTRE L'ENTRÉE DE LA LOCALITÉ CÔTÉ TANNAY ET LE CARREFOUR AVEC LA ROUTE DE COPPET RELATIVE À LA MODÉRATION DE TRAFIC ET ASSAINISSEMENT DU BRUIT ROUTIER

Le Conseil accepte de donner la parole à M. FRITSCHÉ du Bureau BOVARD & NICKL SA.

Le Président passe la parole à M. S. CACHIN, Municipal, pour informations complémentaires. Il signale que M. FRITSCHÉ est là pour répondre aux questions techniques.

Le Président prie Mme Ilona ALONSO, rapporteur, de lire les conclusions de la Commission des routes et M. Marcel KUNZLER, rapporteur, celles de la Commission des finances.

Mme D. BRAUN fait remarquer qu'à la page 3 du Préavis n° 08/2016 il est indiqué : « *La réfection du marquage au sol est limitée aux éléments de sécurité tels que stop, céder le passage et passage piétons. Ces derniers étant à éviter et proscrire sur les tapis phono-absorbants car ils*

sont générateurs de bruit et rendent inefficace le tapis. » et demande si cela signifie bien qu'il ne pourra plus y avoir de passage piéton ?

Par ailleurs, compte-tenu des différentes sortes de bruit (moteur, roulement) elle souhaite savoir si le phono-absorbant est encore utile dans une localité ?

M. FRITSCHÉ répond que cette remarque est générale et qu'il est bien entendu prévu de maintenir les passages piétons. Au niveau du bruit, il signale que le bruit du moteur prédomine jusqu'à 30 km/h, à partir de 30 km/h jusqu'à env. 80 km/h le bruit des pneus est le plus important puis le bruit du déplacement d'air prédomine. Il précise que le tapis phonoabsorbant absorbe le bruit des pneus.

La Syndique rappelle qu'il y a des enfants qui traversent à cet endroit, donc il est évident que l'on va maintenir les passages piétons.

M. Norbert KALTENRIEDER demande si le revêtement sur la commune de Tannay est aussi phono-absorbant ?

M. FRITSCHÉ répond que cela n'est pas le cas.

M. Mark WILLIAMS ne voit pas où le tronçon est endommagé.

M. S. CACHIN, Municipal, précise qu'après le carrefour avec la route de Coppet le revêtement est largement fissuré et qu'il y a même un trou plus loin.

M. FRITSCHÉ souligne qu'une analyse du tapis et de la couche d'usure a été faite et que si la réparation n'est pas réalisée le trou en question deviendra plus grand. Il indique aussi que la structure de la chaussée actuelle est largement en-deça des normes préconisées pour le trafic d'aujourd'hui, et sera encore moins adaptée au trafic prévu dans les années à venir.

M. D. FLESHER demande pour quelle raison les travaux ne se font pas sur une centaine de mètres supplémentaires, jusqu'à rejoindre la route de Divonne ?

M. S. CACHIN, Municipal, répond que, selon le Plan des circulations, les travaux doivent se faire étape par étape afin de ne pas gêner la circulation. Le tronçon ainsi que le carrefour en question seront réaménagés ensuite.

M. R. BRAUN aimerait savoir pourquoi le Canton ne gère pas cette route qui est cantonale ?

M. FRITSCHÉ répond que les tronçons des routes cantonales en traversée de localité, limités à 50 km/h, appartiennent aux communes, qui reçoivent cependant des subventions cantonales.

M. R. BRAUN demande pourquoi le montant de la subvention n'est pas précisé ?

M. FRITSCHÉ déclare qu'il est impossible à calculer à ce jour du fait de la complexité de la clef de répartition à utiliser. La subvention cantonale dépend par exemple du point d'impôt, de la grandeur de la route et du nombre d'habitants. Pour finir, il y a aussi une subvention unique sur la part non subventionnée par la Confédération.

M. N. KALTENRIEDER demande quel parcours utiliseront les gens pour se rendre à la déchetterie pendant les travaux ?

M. FRITSCHÉ répond que la route restera ouverte et que les automobilistes se croiseront à vue. Par ailleurs, la chaussée sera fermée un jour pour la pose du tapis final, comme cela a été fait à Mies.

Le Préavis municipal n° 08/2016 est accepté par 36 voix sans avis contraire et 1 abstention.

12. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

12.1 Carrefour de la Laiterie

Mme Martine TAFELMACHER EGGER demande comment se sont passés les manœuvres des camions lors des tests au carrefour de la Laiterie ?

La Syndique signale que tout s'est bien déroulé tant pour le camion, le tracteur et le bus TPN et qu'il n'y a pas eu aucun souci au niveau du passage.

M. Y. HERMANJAT ajoute que le marquage le long de la laiterie correspond à un dégagement qui doit être fait pour éviter le toit. Le croisement se fera comme actuellement, mais sera visuellement plus étroit pour ralentir la vitesse. Enfin, le seuil surélevé sera accessible aux personnes en fauteuil roulant.

12.2 Ouverture de la nouvelle déchetterie intercommunale

M. R. BRAUN souhaite savoir quand et comment les citoyens seront informés ?

M. S. CACHIN, Municipal, répond qu'un tout-ménage a été envoyé et qu'il arrivera demain. Une carte d'accès sera fournie à chaque ménage. Elle sera expédiée dans un 2^{ème} temps.

Mme. D. BRAUN revient sur la question des éco-points et demande si des contacts ont été pris avec les communes qui ont déjà une expérience en la matière ?

M. S. CACHIN, Municipal, répond négativement. Il rappelle qu'il avait été prévu de créer éventuellement un Eco-point à l'emplacement actuel de la déchetterie mais que la Commission d'environnement a estimé qu'il n'était pas nécessaire.

Mme. D. BRAUN pense que la Commission d'environnement n'a jamais déclaré qu'il n'y avait pas besoin d'Eco-point.

La Syndique fait remarquer qu'il s'agit de la décision de la Commission ad hoc et que les communes voisines n'ont pas d'Eco-point.

M. M. NEAGELI précise que la Commission ad hoc s'est prononcée pour la fermeture de la verrue du centre du village et a estimé qu'il faudrait faire des Eco-points. Ces derniers seraient créés après observation de ce qui se passera suite à la mise en service de nouvelle déchetterie.

M. Ernesto STAHL, constatant que la nouvelle déchetterie est distante de 8 kilomètres, estime que, pour le moment, il faudrait garder l'installation du centre comme Eco-point. Il faudrait aussi l'améliorer et la simplifier. Enfin il espère que l'enlèvement des déchets encombrants continuera à être gratuit.

La Syndique indique qu'actuellement les coûts du camion des encombrants sont payés à travers la taxe forfaitaire. Néanmoins, si le service prenait de l'ampleur il faudrait faire une pesée d'intérêts, ce qui pourrait conduire à une augmentation de la taxe.

La parole n'est plus demandée.

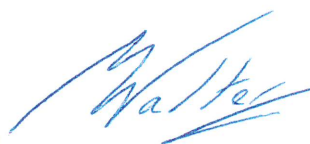
A la demande du Président, la Secrétaire, Mme Mireille SCHICK, procède à la lecture du procès-verbal de décision.

Le procès-verbal de décision est accepté à l'unanimité.

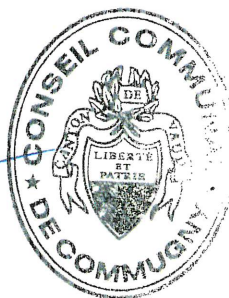
**Le prochain Conseil communal aura lieu le
mercredi 14 septembre 2016, à 20h15**

La séance est levée à 22h05

Le Président



Maximilien WALTER



La Secrétaire



Mireille SCHICK